



PRÉVENTION DES ACCIDENTS PAR PIQÛRE ET PAR COUPURE DANS LE SECTEUR DES SOINS DE SANTÉ La voie à suivre pour la Belgique

Il convient d'accorder davantage d'attention aux accidents par piqûre et par coupure chez nos professionnels de la santé

Les professionnels de la santé, souvent exposés à un risque réel pour leur propre santé, redoublent chaque jour d'efforts pour prendre soin de leurs patients. Dans la lutte menée actuellement contre la pandémie de COVID-19, ils donnent plus que jamais le meilleur d'eux-mêmes et jouent un rôle crucial pour endiguer, et finalement surmonter, cette crise sanitaire.

Les entreprises actives dans le secteur des technologies médicales les soutiennent en leur proposant un large éventail de solutions leur permettant de garantir la prestation de soins de qualité et de travailler dans un environnement le plus sûr possible, en milieu hospitalier comme en dehors.

Cependant, en raison de la nature de leur travail, les professionnels de la santé constituent un groupe à risque majeur en ce qui concerne les accidents par piqûre et par coupure. Le sang d'un patient peut entrer en contact avec celui d'un professionnel de santé par l'entremise d'un instrument tranchant comme une seringue ou un scalpel. En conséquence, le prestataire de soins peut se retrouver infecté par plus de 30 pathogènes dangereux transmis par le sang, tels que l'hépatite B, l'hépatite C et le VIH/sida.

En cette année internationale du personnel infirmier¹, beMedTech et les membres du groupe de travail « safety » veulent accorder une attention particulière à cette problématique et contribuer activement à la prévention des accidents par piqûre et par coupure. Le point de départ de cette initiative est une enquête menée à la demande de beMedTech et réalisée par la KU Leuven auprès du personnel infirmier et des technologues de laboratoire médical (TLM). Vous pouvez consulter le rapport complet de l'enquête sur notre site web².

Les résultats de l'enquête nous permettent de dresser **un état des lieux sur le terrain en Belgique et de formuler des recommandations concrètes pour la mise en place d'une politique de sécurité active** afin de minimiser les risques d'accident par piqûre et par coupure.

État des lieux : plus d'un million d'accidents par an au sein de l'UE

PRÉVALENCE

Les accidents par piqûre et par coupure ne sont pas à prendre à la légère. Selon les estimations, plus d'un million d'accidents de ce type se produisent chaque année au sein de l'UE³. C'est la raison pour laquelle les accidents par piqûre ou par coupure constituent une des plus grandes menaces pour les professionnels de la santé. Au niveau des États membres de l'UE, ce problème n'est pas non plus négligeable. Des recherches menées récemment en Allemagne indiquent notamment qu'un infirmier, médecin ou étudiant en médecine sur six a déjà été confronté à ce problème à plusieurs reprises⁴.

Les derniers chiffres publiés en 2010 montrent qu'en Belgique, on dénombre annuellement 9,4 contacts sanguins accidentels pour 100 lits occupés⁵. Les résultats de l'enquête montrent clairement que le personnel infirmier belge et les TLM n'y échappent pas non plus. Plus de la moitié (55 %) des répondants à l'enquête se sont déjà blessés par piqûre (près de 64% du personnel infirmier, environ 28% des TLM)⁶. Le risque est élevé compte tenu du fait qu'un patient sur dix souffre d'une infection⁷.

¹ Pour plus d'informations : www.2020yearofthenurse.org

² Hendrickx J. [Résultats d'une enquête sur les accidents par piqûre auprès du personnel infirmier et des technologues de laboratoire médical](#)

³ Communiqué de presse [Prikongevallenpreventie in Europa: een steekproef](#). IDEWE, 15-10-2018

⁴ Dulon M et al. [Causes of needlestick injuries in three healthcare settings: analysis of accident notifications registered six months after the implementation of EU Directive 2010/32/EU in Germany](#). J Hosp Infect 2017;95(3):306-311.

⁵ Derniers chiffres nationaux disponibles (2010) issus de la base de données nationale EPINet (Exposure Prevention Information Network)

⁶ Hendrickx J. [Résultats d'une enquête sur les accidents par piqûre auprès du personnel infirmier et des technologues de laboratoire médical](#), pg. 6

⁷ Présentation par le Dr. Vanacker H. [Prik-, snij- en spatongevallen: incidentie en preventie](#). IDEWE, 19-08-2016

Plus de la moitié du personnel infirmier et des technologues de laboratoire médical belges ont déjà eu un accident par piqûre.

L'enquête montre également que l'expérience joue un rôle de premier plan. Plus le professionnel de la santé est expérimenté, moins il y a de risque qu'il ait subi un accident par piqûre ou par coupure au cours de l'année écoulée.

Et logiquement, la plupart des accidents par piqûre et par coupure chez les professionnels de la santé se produisent dans la chambre du patient (35 %), et chez les TLM, au sein du laboratoire (un peu plus de 64 %). Près de 35 % des blessures les plus récentes par piqûre sont survenues lors de l'utilisation de l'aiguille⁸.

LOURDES CONSÉQUENCES FINANCIÈRES ET HUMAINES

Les accidents par piqûre ou par coupure ont un impact financier conséquent : coûts directs, coûts des examens (préventifs) et des traitements, coûts éventuels des traitements en cas d'infection et même incapacité de travail du professionnel de la santé. Selon une étude, jusqu'à 37 % des infections au virus de l'hépatite B chez les professionnels de la santé sont directement imputables à leur exposition, dans le cadre de leur profession, à des accidents par piqûre ou par coupure⁹. Le coût direct d'un accident par piqûre ou par coupure est estimé à entre 500 et 1600 euros¹⁰.

Un accident par piqûre ou par coupure peut également avoir des conséquences graves pour le professionnel de la santé concerné, même si ce dernier ne subit aucune contamination¹¹. L'impact, souvent prolongé, sur leur bien-être psychologique ne doit pas être sous-estimé¹¹. Le travailleur et sa famille vivent souvent de nombreux mois dans l'incertitude quant aux conséquences possibles de la blessure sur sa santé. Dans le cas d'une contamination potentielle au VIH/SIDA, par exemple, six mois sont nécessaires avant que l'on sache s'il y a eu transmission ou non d'une infection. Le traitement au moyen d'agents prophylactiques peut également provoquer un mal-être¹². Il va sans dire que les conséquences pour la personne concernée et sa famille sont encore plus graves si une infection se produit.

Les coûts peuvent peser lourdement sur le budget global de la santé. Aucune donnée récente n'est disponible pour la Belgique, mais en Italie, par exemple, le coût total des blessures par piqûre d'aiguille est estimé à plus de 75 millions de dollars¹³.

Les accidents par piqûre ou par coupure pèsent lourdement sur le plan financier et personnel.




CADRE JURIDIQUE



L'Europe se préoccupe depuis longtemps du bien-être des travailleurs. Il existe donc différentes directives portant sur la question, qu'elles soient ou non spécifiques aux soins de santé.

Cependant, au cours des dernières années, le problème des accidents par piqûre et par coupure est devenu une priorité. Cela a donné lieu à la publication de la directive 2010/32/UE¹⁴.

En résumé, cette directive stipule que les employeurs du secteur des soins de santé doivent :

-  assurer un environnement de travail le plus sûr possible ;
-  prévenir les blessures par objets médicaux tranchants, y compris les blessures par piqûre d'aiguille ;
-  protéger les travailleurs particulièrement exposés.

Comme toujours, les États membres ont été tenus de transposer cette directive dans leur législation nationale.



L'arrêté royal du 17 avril 2013 a assuré la transposition de la directive européenne dans la législation belge¹⁵. Le « système de gestion dynamique des risques » a été le point de départ de cet arrêté royal.

Chaque établissement de santé est tenu d'adopter une approche structurelle et systématique de la sécurité et de la prévention au sein de son organisation. Dans le cadre de l'analyse des risques, l'établissement de soins de santé doit identifier toutes les situations dans lesquelles les prestataires de soins de santé sont, dans le cadre de leur travail, susceptibles de se blesser et/ou d'être infectés par un objet médical tranchant et d'être exposés au sang ou à d'autres matières potentiellement infectieuses. Si nécessaire, l'établissement de soins doit prévoir des mesures de prévention spécifiques. L'AR prévoit, entre autres, des dispositions concernant la fourniture de dispositifs médicaux dotés d'un mécanisme de sécurité intégré (safety devices), la fourniture de conteneurs de sécurité, l'organisation de formations et de séances de sensibilisation, etc. Cela a fait que de nombreux établissements de santé ont multiplié les efforts pour prévenir les accidents par piqûre d'aiguille et par coupure, mais il reste néanmoins beaucoup à faire.

8 Hendrickx J. *Résultats d'une enquête sur les accidents par piqûre auprès du personnel infirmier et des technologues de laboratoire médical*. pg. 8

9 d'Ettore G. *Job stress and needlestick injuries: which targets for organizational interventions?* Occupational Medicine 2016;66(8):678-680.

10 Dulon M et al. *Causes of needlestick injuries in three healthcare settings: analysis of accident notifications registered six months after the implementation of EU Directive 2010/32/EU in Germany*. J Hosp Infect 2017;95(3):306-311.

11 Glenngård AH & Persson U. *Costs associated with sharps injuries in the Swedish health care setting and potential cost savings from needle-stick prevention devices with needle and syringe*. Scand J Infect Dis 2009;41(4):296-302.

12 Green B, Griffiths EC. *Psychiatric consequences of needlestick injury*. Occupational medicine. 2013;63(3):183-188.

13 Mannocci A et al. *How much do needlestick injuries cost? A systematic review of the economic evaluations of needlestick and sharps injuries among healthcare personnel*. Infect Control Hosp Epidemiol 2016;37(6):635-646.

14 Directive européenne 2012/32/UE portant application de l'accord-cadre relatif à la prévention des blessures par objets tranchants dans le secteur hospitalier et sanitaire conclu par l'HOSPEEM et la FSESP

15 *Arrêté royal du 17 avril 2013* concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents biologiques au travail, en vue de prévenir les blessures par objets tranchants dans le secteur hospitalier et sanitaire

beMedTech appelle à une politique de sécurité active basée sur cinq points clés :

1 UN MEILLEUR REPORTING ET SUIVI

La devise « mesurer, c'est savoir » s'applique aussi dans ce cas-ci. Par exemple, il est nécessaire de mettre en place une procédure standardisée pour le signalement interne des accidents par piqûre ou par coupure par les établissements de santé, dans laquelle chaque incident est signalé. En effet, une grande partie des blessures par piqûre ou par coupure ne sont pas signalées et ne sont donc pas enregistrées. L'enquête confirme ce problème. Plus d'un répondant sur cinq n'a ainsi pas signalé le dernier incident, généralement parce (qu'il estimait) qu'il n'y avait pas de risque de contamination¹⁶.

Plus d'un membre du personnel infirmier ou technologue de laboratoire médical sur cinq dit ne pas avoir signalé son dernier accident par piqûre ou par coupure.

Outre la rationalisation des rapports internes sur les incidents, il est urgent de mettre en place un registre national centralisé. Jusqu'en 2010, le WIV-ISP (aujourd'hui rebaptisé Sciensano) utilisait le réseau EPINet (Exposure Prevention Information Network) pour traiter de manière centralisée les données recueillies sur les piqûres, les coupures, les morsures et les blessures par éclaboussures dans les hôpitaux. Depuis lors, plus aucune donnée n'est disponible au niveau national. Sciensano a exprimé sa volonté de transférer le logiciel EPINet au SPF Emploi, Travail et Concertation sociale (SPF ETCS) et de le guider dans sa mise en œuvre. Nous insistons pour que cela soit effectivement le cas.

En effet, l'efficacité des décisions politiques ne peut être évaluée qu'à condition d'assurer un bon suivi et donc de disposer de données consolidées. Il est également souhaitable que les données soient standardisées pour permettre des comparaisons entre les États membres.

2 UNE INTRODUCTION PLUS INTENSIVE D'ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ ET DE PROCÉDURES SÉCURISÉES

Une enquête internationale a démontré que l'utilisation de dispositifs de sécurité, combinée à la sensibilisation et à la formation, peut réduire le risque de blessures par piqûre d'aiguille de pas moins de 93 %¹⁷. Des résultats similaires ont également été obtenus dans notre pays, au sein de divers hôpitaux.

L'enquête semble confirmer que les instruments équipés d'un système de sécurité réduisent les risques. Dans au moins 85 % des accidents par piqûre ou par coupure, l'instrument en cause n'était pas doté de système de sécurité¹⁸.

L'utilisation de dispositifs de sécurité peut, en combinaison avec la sensibilisation et la formation, réduire les risques de 93 %.

Selon les données consolidées des ventes de beMedTech, il semblerait que la transition vers les équipements de sécurité s'annonce difficile. Par exemple, seule une aiguille hypodermique vendue sur dix est dotée d'un système de sécurité, alors que pour les aiguilles de prélèvement sanguin sous vide, ce chiffre est d'environ deux sur dix¹⁹.

Outre l'introduction de dispositifs médicaux dotés d'un système de sécurité, la sécurité des prestataires de soins de santé sur le lieu de travail est améliorée par :

- l'élaboration de procédures plus efficaces pour l'utilisation et l'enlèvement en toute sécurité des instruments médicaux tranchants (y compris la mise à disposition de conteneurs de sécurité le plus près possible du lieu d'utilisation) ;
- l'élaboration de procédures opérationnelles sûres et de protocoles spécifiques, par exemple en cas de contamination (potentielle) ;
- le port d'équipements de protection tels que des gants et des lunettes de protection.

3 UNE PLUS GRANDE MARGE DE MANŒUVRE BUDGÉTAIRE POUR LES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

Bien entendu, l'introduction laborieuse des équipements dotés de dispositifs de sécurité est liée à leur prix d'achat plus élevé. Leur déploiement nécessite un effort financier important de la part de l'établissement de santé. Toutefois, une étude macro-économique indique que le remplacement des dispositifs médicaux conventionnels par des équipements dotés de dispositifs de sécurité profite non seulement aux prestataires de soins de santé en termes de qualité de vie, mais entraîne également une diminution des dépenses budgétaires globales de la santé²⁰.

beMedTech demande aux autorités de débloquer les moyens budgétaires nécessaires pour les établissements de soins de santé. Il convient par exemple d'envisager des formes possibles de financement des équipements de sécurité par le biais notamment d'une indemnisation proportionnelle via le prix de la journée d'hospitalisation ou d'une réduction de la prime d'assurance accident pour les établissements de soins de santé. Les établissements de soins de santé pourraient également bénéficier d'une aide financière en fonction de leurs bons résultats sur la base d'indicateurs de qualité clairs tels que la prévalence des incidents.

¹⁶ Hendrickx J. *Résultats d'une enquête sur les accidents par piqûre auprès du personnel infirmier et des technologues de laboratoire médical*, pg. 11

¹⁷ De Carli G et al. *The importance of implementing safe sharps practices in the laboratory setting in Europe*. *Biochem Med* 2014;24(1):45-56.

¹⁸ Hendrickx J. *Résultats d'une enquête sur les accidents par piqûre auprès du personnel infirmier et des technologues de laboratoire médical*, pg. 9

¹⁹ Sur la base des statistiques mises à disposition par beMedTech à ses membres en 2017

²⁰ Larmuseau D. *Safety-producten in België: een macro-economische gezondheidsstudie*, 2007

4 UN INVESTISSEMENT DANS LA FORMATION ET SENSIBILISATION DES PROFESSIONNELS DES SOINS DE SANTÉ

Comme indiqué précédemment, l'enquête a clairement démontré que le manque d'expérience augmente considérablement le risque d'accident par piqûre ou par coupure. L'enquête demandait également si les personnes interrogées avaient reçu une formation suffisante quant à l'utilisation du matériel de piqûre et d'injection (de type sécurisé). Moins de la moitié (environ 47 %) du personnel infirmier et des TLM ont indiqué que c'était le cas²¹. Cependant, les recherches montrent que le risque d'accident par piqûre et par coupure est nettement plus faible chez les prestataires de soins de santé dûment formés à la manipulation du matériel de piqûre et d'injection que chez ceux qui n'ont reçu aucune formation spécifique²².

Les campagnes de sensibilisation semblent également porter leurs fruits. Les recherches démontrent que ces campagnes permettent d'augmenter la sensibilisation liée à la sécurité et à la santé au travail²³. Il est possible de sensibiliser au manque de signalement des accidents et de contribuer à promouvoir une culture ouverte où la peur et les tabous sont brisés. Après tout, pas moins de 25 % des répondants à l'enquête ont indiqué qu'ils n'avaient pas signalé leur dernier accident par piqûre ou par coupure par peur²⁴.

5 UN CADRE JURIDIQUE CONTRAIGNANT ET UN CONTRÔLE PLUS STRICT

Les formulations du cadre législatif actuel laissent une marge d'interprétation confortable laissant largement à l'appréciation de l'établissement de soins la mesure dans laquelle il s'y conforme. beMedTech plaide donc auprès des autorités pour qu'elles mettent en place un cadre juridique contraignant dans le cadre des arrêtés royaux existants qui rende obligatoire entre autres l'utilisation d'équipements dotés de dispositifs de sécurité (à l'instar des Pays-Bas et de l'Allemagne où les équipements de sécurité doivent être utilisés tant lors des interventions chirurgicales que lors des soins réguliers sur des périodes prolongées). En pratique, c'est possible, par exemple, en incluant des équipements de sécurité dans les marchés publics.

L'enquête montre également qu'un contrôle plus poussé est nécessaire : plus de 87 % du personnel infirmier et des TLM interrogés estiment qu'un contrôle plus intense et plus strict de la fourniture d'équipements dotés de dispositifs de sécurité sur le lieu de travail permettrait d'améliorer la sécurité de l'environnement de travail²⁵. La nouvelle législation doit donc également édicter des règles plus strictes en ce qui concerne le contrôle effectif du respect des obligations (comme le fait aux Pays-Bas l'Inspection des affaires sociales et de l'emploi du ministère des affaires sociales et de l'emploi, l'équivalent du SPF Emploi, Travail et Concertation sociale chez nous).

Une politique active en matière de sécurité

beMedTech appelle à une politique active en matière de sécurité en vue de la prévention des accidents par piqûre et par coupure, basée sur cinq points clés :

- 1 Un meilleur reporting et suivi ;
- 2 Une introduction plus intensive d'équipements de sécurité et de procédures sécurisées ;
- 3 Une plus grande marge de manœuvre budgétaire pour les établissements de santé afin de rendre la transition possible ;
- 4 Un investissement dans la formation et sensibilisation des professionnels des soins de santé ;
- 5 Un cadre juridique plus contraignant et un contrôle plus strict.

Cette prise de position et la campagne de sensibilisation aux accidents par piqûre et par coupure ont été élaborées en collaboration avec les membres de beMedTech suivants, membres du groupe de travail « safety ».



Avec le soutien de



beMedTech
Belgian federation of the industry
of medical technologies

Chaussée Romaine 468
1853 Strombeek-Bever
02 257 05 90

www.beMedTech.be
info@beMedTech.be
twitter.com/bemedtechtweet

²¹ Hendrickx J. *Résultats d'une enquête sur les accidents par piqûre auprès du personnel infirmier et des technologues de laboratoire médical*. pg. 13

²² S. Brusaferrero et al. *Educational programmes and sharps injuries in health care workers*. Occupational Medicine, Volume 59, Issue 7, October 2009, Pages 512-514

²³ T.R. Cunningham et al. *A safety information campaign to reduce sharps injuries: Results from the Stop Sticks campaign*. Journal of Communications In Healthcare 3(3-4):164-184 · December 2010

²⁴ Hendrickx J. *Résultats d'une enquête sur les accidents par piqûre auprès du personnel infirmier et des technologues de laboratoire médical*. pg. 11

²⁵ Hendrickx J. *Résultats d'une enquête sur les accidents par piqûre auprès du personnel infirmier et des technologues de laboratoire médical*. pg. 13